

ANNEXE

INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000 ET LES ESPÈCES PROTÉGÉES

Situations pour lesquelles l'organisateur doit fournir au moins deux mois avant la date prévue de la manifestation, une étude d'incidences Natura 2000 (cocher la ou les cases concernées) :

- manifestations donnant lieu à délivrance d'un titre international ou national,
- manifestations dont le budget d'organisation dépasse 100 000€,
- manifestations concernant des engins motorisés,
- manifestations figurant sur une liste locale, complémentaire de la liste nationale, arrêtée par l'autorité administrative compétente,
- manifestations susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000.

Si une case est cochée, une évaluation est requise lors du dépôt de la déclaration. Cette évaluation est réalisée conformément aux dispositions de l'article R.414-23 du code de l'environnement. La circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 (NOR : DEVN1010526C) précise les conditions dans lesquelles est produite cette évaluation.

Un guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des manifestations sportives sur les sites Natura 2000 est disponible sur le portail Natura 2000 (<http://natura2000.fr>).

La déclaration est accompagnée d'une description précise des mesures prises afin d'éviter la perturbation ou la destruction des espèces protégées et de leurs habitats.

Évaluation des incidences

Compléments de localisation de la manifestation par rapport aux sites Natura 2000 :

- hors sites Natura 2000 (distance minimale :)
- tout ou en partie en site Natura 2000.

Site(s) concerné(s) par le projet (donner la référence, le nom et préciser s'il s'agit d'un site « oiseaux » ou d'un site « habitats, faune, flore »):

Ce paragraphe peut être renseigné avec l'aide des opérateurs des sites potentiellement concernés (liens utiles: <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/idxreg.html>, <http://annuaire.n2000.fr/sites/>)

Pièce à joindre: plan de localisation des éléments (complémentaire de la carte):

cette carte est complémentaire de la carte de localisation générale demandée au point 2. Elle doit permettre une localisation précise des éléments mentionnés ci-dessous (« compléments de présentation ») et en particulier indiquer clairement les itinéraires, espaces ou sites de pratique, les zones d'accueil participants et public, les zones Natura 2000. Si le territoire de votre manifestation est particulièrement grand, fournir une carte générale et « zoomer » sur les secteurs à proximité ou sur les sites Natura 2000.

Description du site ou des sites Natura 2000 concernés :

Nom et numéro du site :

Compléments de présentation de la manifestation :

Espace(s) utilisé(s) : espace maritime (chenal de navigation, bande des 300 m., large, profondeurs minimales et maximales d'ancrage, amers éventuels, ...) ; espace terrestre (voirie, parkings, pré-salés, plage, dune,...):

Installations envisagées :

- Sur les lieux de départ et d'arrivée :
 - type :
 - surface :
 - nombre :
- Ravitaillements :
 - type :
 - nombre :
- Aménagements connexes :
 - activités annexes ou périphériques :
 - zones de parking :
 - zones de stockage :
 - zones de nettoyage :
- Installations de secours et d'assistance médicale :

Motif d'utilisation d'engins motorisés dans le cadre du :

- Balisage :
- Accompagnement des participants :
- Sécurité ou secours :
- Rangement, ramassage, remise en état du lieu :

Moyens matériels :

- Canalisation des spectateurs (balisage en mer, bouées de signalisation, voie d'accès...) :
- Animation (phénomènes sonore et lumineux : feux d'artifice, de joie, de bengale, démonstration de fusées de détresse...) :

Gestion des déchets et des rejets :

- Types de déchets produits :
- Mode de gestion (container, recyclage...) :
- Rejets dans le milieu (eau, gaz, air, sol et sous-marin) :

Bruits :

- Nuisance sonore des engins nautiques motorisés (nombre de décibels dans le cas où il est réglementairement limité ou connu) :
- Fréquence journalière et/ou hebdomadaire des parcours au sein ou à proximité des sites Natura 2000 :

Consignes environnementales données aux participants, aux spectateurs et aux encadrants (joindre les éventuels supports d'accompagnement) :

Incidences potentielles sur les sites Natura 2000 concernés, mesures prises, incidences significatives finales attendues :

A l'aide du tableau suivant, décrivez les incidences potentielles directes et /ou indirectes, temporaires et /ou permanentes de votre manifestation sur les espèces ou habitats et sur l'intégrité du site Natura 2000. Il peut être renseigné avec l'aide des opérateurs des sites potentiellement concernés (*liens utiles:* <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/idxreg.html>, <http://annuaire.n2000.fr/sites/>):

<i>Espèces - habitat</i>	<i>Site(s) N2000 et localisation-superficie et/ou % d'habitat investi par la manifestation</i>	<i>Fréquentation</i>	<i>Action(s) potentielle(s) pouvant avoir un effet</i>	<i>Perturbation, dégradation potentielle(s) (si OUI préciser)</i>	<i>Mesure(s) réductrices ou de prévention envisagées</i>	<i>Incidence significative finale attendue</i>
Milieu dunaire						
Ex : laisse de mer	FRXXXXXX	100 personnes	Piétinement, circulation	OUI: piétinement	Changement de parcours	NON
Espèces animales / côtières						
Ex : mammifères (grand dauphin)	FRXXXXXX	30 voiliers et 2 vedettes à moteur	Dérangement ponctuel (bruit)	OUI: dérangement		
Oiseaux						
Ex : sterne, puffin	FRXXXXXX	30 kayaks, 100 piétons	Passage	OUI : dérangement, bruit	Hors période de nidification	NON
Poissons						
Ex : anguille	FRXXXXXX		A préciser	OUI : destruction du milieu	Hors zone	NON

Conclusion :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

Le projet de manifestation est-il susceptible d'avoir une incidence significative au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000?

- Non, pas d'incidence ou incidence négligeable** : il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation des incidences complémentaire.

Oui, effets potentiels significatifs : ce document est insuffisant au regard de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Une évaluation des incidences plus poussée doit être réalisée et jointe à la présente déclaration.

* * * * *

Fait à _____, le _____